Document généré le 3 juin 2025 04:36

Études internationales

II – Les relations extérieures du Québec

Hélène Galarneau

Volume 19, numéro 1, 1988

URI : https://id.erudit.org/iderudit/702297ar
DOI : https://doi.org/10.7202/702297ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Galarneau, H. (1988). II – Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, *19*(1), 125–131. https://doi.org/10.7202/702297ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

II — Les relations extérieures du Québec

(octobre à décembre 1987)

A — Aperçu général

Plus que jamais convaincu des avantages que retirerait le Québec d'un traité canado-américain de libre-échange, le premier ministre Bourassa endossait les textes préliminaire et final des accords des 3 octobre et 10 décembre. Il insistait notamment, au Québec et aux États-Unis, sur les conséquences positives que celui-ci pourrait avoir sur les exportations québécoises d'énergie. En matière d'immigration, le gouvernement québécois annonçait une augmentation de sa part de l'immigration canadienne au cours des prochaines années. Quant au dossier de la Francophonie, le ministre des Relations internationales, qui participait à des réunions de l'ACCT, souhaitait que l'Agence adopte résolument la voie des réformes qui lui permettrait de s'inscrire dans la démarche du Sommet et de devenir ainsi l'institution centrale de la coopération multilatérale francophone. Enfin, un nouveau voyage en Asie du ministre de l'Industrie et du Commerce témoignait de l'intérêt soutenu manifesté par le gouvernement envers les possibilités d'échanges économiques et commerciaux avec les pays de ce continent.

B — Questions économiques et commerciales

L'accord de libre-échange canado-américain, dont la négociation se terminait au cours du trimestre, réunissait à quelques reprises les premiers ministres canadien et provinciaux. Trois premiers ministres, ceux de l'Ontario, du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard, restaient toujours opposés à l'entente, à la suite de la dernière rencontre qui avait lieu le 17 décembre. Le premier ministre du Québec se montrait pour sa part satisfait à ce moment des assurances données par son homologue canadien quant au respect des compétences provinciales lors de la mise en oeuvre de l'accord.[1] L'article 103 de l'accord avait suscité certaines inquiétudes à ce sujet puisqu'il stipule que les parties à l'accord, soit le Canada et les États-Unis, « veilleront à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour donner effet aux dispositions de l'Accord, y compris à leur observance (...) par les gouvernements des États et des provinces et les administrations locales. »[2] M. Bourassa ne gardait que deux réserves non pas vis-à-vis de l'accord mais plutôt sur des questions qui restent à négocier avec le fédéral, soit la participation des provinces à la mise en oeuvre du traité, particulièrement au tribunal d'arbitrage canado-américain, et les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre et des entreprises.[3]

Tout au long de l'automne, le Premier ministre québécois s'était fait l'ardent défenseur de l'accord de libre-échange. À la suite de l'entente du 3 octobre, il avait déjà manifesté son intention de soutenir activement les efforts du Premier ministre canadien pour faire adopter l'accord par les autres provinces, convaincu que le Canada avait obtenu le meilleur accord possible et que celui-ci s'avérait à l'avantage du Québec.[4] Avec plusieurs de ses ministres, dont ceux de l'Énergie et des Ressources et du Commerce extérieur, M. Bourassa se montrait

1. Duncan McMONAGLE et Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 18 décembre 1987, pp. A1 et A2.
2. *Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, Ottawa, Ministère des Affaires extérieures, pp. 9-10.
3. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 17 décembre 1987, pp. 1 et 12.
4. *Ibid.*, *Le Devoir*, 8 octobre 1987, pp. 1 et 12; *Le Devoir*, 5 octobre 1987, pp. 1 et 8.

particulièrement optimiste en ce qui concerne l'énergie, croyant que l'accord incitera les Américains à acheter plus d'électricité au Québec.[5] Le traité prévoit en effet l'accès garanti des États-Unis aux ressources énergétiques canadiennes, dont l'électricité, et ce également en cas de pénurie. Le Québec était encore satisfait des changements apportés à sa demande au texte final de l'accord pour assurer une protection accrue aux agriculteurs grâce à une référence au maintien de l'article XI du GATT. Celui-ci assure la possibilité d'imposer des quotas à l'importation de produits agricoles en cas de nécessité.[6]

L'Office national de l'énergie tenait en décembre de nouvelles audiences sur le permis d'exportation demandé par Hydro-Québec pour son contrat de 1985 avec la NEPOOL. Refusée l'été dernier, la demande québécoise avait été réitérée par la suite après que l'énergie prévue pour l'exportation ait été offerte aux provinces voisines. Si l'Ontario et le Nouveau-Brunswick déclinaient l'offre – la première en septembre et la seconde à la suite d'une entente de fourniture d'électricité avec Hydro-Québec[7] –, Terre-Neuve réclamait cette fois encore que l'ONE refuse le permis.[8] Les règles régissant les exportations d'électricité devraient toutefois être assouplies prochainement, comme le déclarait en décembre le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marcel Masse. La révision en cours s'oriente vers une plus grande ouverture vers l'exportation, affirmait-il. Il se pourrait également que l'exportateur n'ait plus à offrir aux provinces voisines l'énergie devant être exportée, et qu'il revienne plutôt aux consommateurs éventuels de démontrer leur besoin pour cette énergie.[9]

C — Les politiques d'immigration

Le gouvernement québécois annonçait à la fin de l'année son intention d'accueillir 30 000 immigrants en 1988 et 35 000 en 1989. Ces niveaux d'immigration feraient ainsi absorber au Québec 24 % de l'immigration canadienne prévue pour les deux prochaines années, alors que depuis 1978, cette proportion s'est située en moyenne à 17 %. Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration prévoit donc pour 1988 l'entrée de 15 000 personnes sélectionnées suivant les critères économiques, de 8 100 personnes qui viendront rejoindre des membres de leur famille, et de 3 800 personnes acceptées pour des raisons humanitaires. En 1989, le nombre des immigrants de la première catégorie devrait passer à 17 900, celui des immigrants admis au titre de la réunification des familles à 9 600 et le nombre d'immigrants admis pour des motifs humanitaires à 4 500. Chaque année, 3 000 personnes réclamant le statut de réfugié pourront également s'installer au Québec.[10]

Le dernier rapport annuel du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, rendu public quelques jours avant l'annonce des futurs niveaux d'immigration, rapportait que 19 328 immigrants s'étaient installés au Québec en 1986. Les personnes en provenance d'Haïti ont constitué pour cette année le plus fort groupe d'immigrants, comptant pour 8,3 % de l'ensemble. Les autres pays ayant fourni un nombre important d'immigrants sont le Liban (6 %), la France (5,8 %), le Sri Lanka (4,5 %) et les États-Unis (4,2 %). Pour l'année 1987, le ministère avait fixé à 20 000-22 000 personnes le nombre maximum d'immigrants.[11]

---

5. Denis LESSARD, *La Presse*, 27 novembre 1987, cité par L'*Argus* 27 novembre 1987, p. A2; Voir aussi Rudy Le COURS, *La Presse*, 10 octobre 1987 et Réjean BOURDEAU, *Finance*, 12 octobre 1987.
6. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 12 décembre 1987, p. B1.
7. Sylvain BOUCHARD, *Le Devoir*, 21 novembre 1987, p. B1.
8. Rudy Le COURS, *La Presse*, 2 décembre 1987, cité par L'*Argus*, 2 décembre 1987, p. A12.
9. *La Presse*, 4 décembre 1987, cité par L'*Argus*, 4 décembre 1987, p. A12.
10. Carole BEAULIEU, *Le Devoir*, 22 décembre 1987, p. 3.
11. *La Presse*, 18 décembre 1987, cité par L'*Argus*, 18 décembre 1987, p. A6.

Participant à une conférence canadienne sur la protection des réfugiés et le droit international, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Robic, soulignait la nécessité d'une révision, par la communauté internationale, de la définition de réfugié. Selon elle, ce problème « dépasse la loi canadienne ». Elle croit également qu'une nouvelle définition des réfugiés, plutôt que de se limiter aux personnes dont la vie est en danger, pourrait être élargie aux personnes aux prises avec un environnement devenu hostile ou inhospitalier pour des raisons politiques ou économiques. Mme Robic a rappelé par ailleurs l'intention de son gouvernement d'élargir ses pouvoirs de sélection des immigrants sur une base humanitaire qui pourrait découler de l'accord constitutionnel du lac Meech. Elle ajoutait cependant d'une part, qu'il ne fallait pas présumer que le Québec accepterait plus de personnes en danger qu'auparavant, et d'autre part que l'immigration ne pouvait constituer la solution au problème des réfugiés dans le monde.[12]

D — La Francophonie

Le ministre des Relations internationales se rendait à Paris en décembre pour participer aux travaux de la XI[eme] session de la Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Celle-ci était précédée de la réunion du Conseil d'administration de l'Agence, dont M. Gil Rémillard quittait la présidence après deux mandats.

À l'ouverture de la séance du Conseil d'administration, le 3 décembre, le président sortant livrait quelques réflexions sur les orientations que devrait prendre l'agence à la lumière de la démarche entreprise par les Sommets de Paris et de Québec. S'il reconnaissait que les réformes avaient été bien engagées au cours de la Conférence générale extraordinaire qui eut lieu entre les deux Sommets, le ministre québécois estimait qu'une action plus approfondie était nécessaire afin de permettre l'intégration au sein de l'agence des réseaux issus des sommets. Cette intégration que le Comité de suivi du Sommet de Québec a été chargé d'examiner, apparaît capitale aux yeux du ministre et exige, selon lui, une évolution des structures de l'agence, de son fonctionnement et de ses programmes. M. Rémillard souhaitait d'abord que le plan d'organisation du secrétariat de l'agence devant être adopté par la conférence générale assure des structures propres à accueillir les réseaux dès 1989. Ensuite, puisque les programmes prévus par le Sommet exigeront l'établissement de nouvelles relations de travail entre institutions et équipes nationales, l'agence devrait prévoir, en ce qui touche le statut et les responsabilités du personnel, un accroissement de son rôle de coordination ainsi que la délégation à des équipes extérieures de la réalisation de certaines actions. Enfin, le ministre Rémillard estimait qu'à l'image du Sommet, l'Agence devrait choisir de se concentrer sur de grandes entreprises communes et abandonner la multiplicité de petites actions sans doute utiles, disait-il, mais sans impact significatif. Dans son esprit:

> C'est dans la mesure où nous ferons la preuve de notre capacité d'organiser, au sein de l'Agence, de véritables réseaux de collaboration efficace autour de quelques grands programmes, que nous lui permettrons d'assumer les importantes fonctions que nous souhaitons lui confier comme organe central de coordination et d'animation de la coopération multilatérale francophone.[13]

La Conférence générale de l'ACCT, réunie les 7 et 8 décembre , choisissait notamment de réduire de 15 % le personnel permanent de l'agence. Elle approuvait le budget de l'Agence, qui sera de 105 millions de francs en 1988 et de 110 millions en 1989. Parmi les

12. Isabelle PARÉ, *Le Devoir*, 2 décembre 1987, p. 2.
13. Ministère des Relations internationales, Cabinet du ministre, *Communiqué de presse*, 3 décembre 1987.

nouvelles nominations, on notera celle de M. Pierre Boucher, du Québec, à titre de directeur général de l'Administration et des Finances pour les deux prochaines années.[14]

E — Le Québec et les États-Unis

Le premier ministre Bourassa se rendait à la Nouvelle-Orléans à la fin novembre pour participer au congrès annuel de la *National Association of Regulatory Utility Commissioners*. C'est dans le but de rencontrer les représentants du secteur énergétique américain et les gestionnaires des services publics tous réunis à cette occasion que M. Bourassa effectuait ce voyage. Devant les congressistes, le Premier ministre québécois vantait les avantages que pourraient tirer les Américains du traité de libre-échange canado-américain en ce qui touche la sécurité de leur approvisionnement énergétique. Le Nord-Est des États-Unis pourra profiter d'un énergie hydroélectrique québécoise facilement accessible et, au demeurant, propre et peu coûteuse disait-il.[15] Si le séjour louisianais du Premier ministre ne devait être consacré qu'à des rencontres liées à des dossiers économiques, M. Bourassa acceptait de changer son programme pour rencontrer des représentants de la communauté francophone louisianaise.[16]

La fin de l'année apportait au Premier ministre du Québec un nouveau contrat d'exportation d'électricité aux États-Unis. La société Hydro-Québec et le *Vermont Joint Owners*, qui regroupe plusieurs compagnies d'électricité, signaient au début de décembre un contrat au terme duquel l'électricité québécoise sera fournie au Vermont pour la période allant de 1990 à 2015.[17] M. Bourassa soulignait qu'il s'agissait du « premier contrat d'énergie garantie à long terme de l'histoire d'Hydro-Québec », qui porte à 46 % la part du Québec des exportations canadiennes d'électricité aux États-Unis.[18]

À la suite d'une rencontre qui avait lieu en novembre entre le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, et le commissaire à la Conservation de l'Environnement de l'État de New York, M. Thomas C. Jorling, on rapportait que cet État, qui met au point un plan d'intervention pour limiter la pollution industrielle qui se déverse dans le fleuve Saint-Laurent, notamment par une usine de GM à Massena, acceptait de considérer le Québec comme un intervenant privilégié et acceptait de lui donner accès au dossier en tout temps. Les deux gouvernements ont établi depuis quelques années une coopération bilatérale régulière dans le domaine de l'environnement.[19]

F — Le Québec et l'Europe occidentale

1 – LA FRANCE

Les pourparlers franco-québécois entrepris en février 1987 afin de permettre l'entrée en France de films doublés au Québec faisaient la manchette des journaux en octobre. Une grève des acteurs français, qui s'opposaient à l'ouverture du marché français aux films doublés au Québec, et les déclarations du ministre français de la Culture, M. François Léotard, suscitaient l'inquiétude du côté québécois. La ministre des Affaires culturelles,

14. *Le Devoir*, 10 décembre 1987, p. 4.
15. André PÉPIN, *La Presse*, 20 novembre 1987, cité par L'*Argus*, 20 novembre 1987, p. A8.
16. *Le Journal de Québec*, 23 novembre 1987, cité par L'*Argus*, 23 novembre 1987, p. A18.
17. Michel Van de WALLE, *Le Soleil*, 8 décembre 1987, cité par L'*Argus*, 8 décembre 1987, p. A4.
18. Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 8 décembre 1987, pp. 1 et 10.
19. Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 7 novembre 1987, p. A3.

Mme Lise Bacon, déclarait néanmoins que les négociations entre les deux gouvernements se poursuivaient en vue de permettre que 10 % ou 20 % des films doublés en français montrés en France soient doublés au Québec. Actuellement, seuls les films doublés en France peuvent accéder au marché de ce pays.[20]

Le ministre des Relations internationales, M. Gil Rémillard, affirmait également en décembre lors d'un séjour à Paris que les négociations se poursuivaient dans le dossier du doublage.[21] Le ministre québécois était à Paris pour participer aux travaux de la Conférence générale de l'ACCT. Il devait rencontrer également le ministre français de la Coopération, M. Michel Aurillac, et la secrétaire d'État à la francophonie, Mme Lucette Michaux-Chevry.[22]

On notera également la réunion à Québec en novembre de la Commission permanente franco-québécoise où furent approuvés plusieurs projets de recherche et d'échanges.[23]

2 – LE DANEMARK ET LA NORVÈGE

Le gouvernement québécois concluait à l'automne deux nouvelles ententes de sécurité sociale. La première était signée le 29 octobre à Québec avec la Norvège et la seconde à Copenhague le 23 novembre, avec le Danemark. Ces ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale, qui assurent les citoyens vivant ou travaillant dans l'autre pays de bénéficier des mêmes avantages que les ressortissants de ce pays, en matière de retraite par exemple, devaient toutes deux entrer en vigueur le 1er janvier 1988.[24]

G — Le Québec et l'Asie

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson, effectuait une mission de prospection d'investissements en Asie du 3 au 16 octobre. Le ministre se rendait au Japon, à Hong Kong, et en Corée du Sud. M. Johnson en était ainsi à son quatrième voyage en Asie depuis qu'il dirige le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce. Au Japon, il devait rencontrer des représentants d'entreprises de produits électriques et électroniques, d'équipement informatique et de communication et de pièces d'automobiles pour discuter de projets de coparticipation et d'investissements.[25] Il signait également des ententes de coopération avec trois banques japonaises, la Banque de Tokyo, la *Industrial Bank of Japan* et la *Fuji Bank*, pour permettre des échanges de services et d'informations dans le but de faciliter la coopération entre les compagnies du Québec et du Japon. À Tokyo, Osaka, Nagoya et Yokohama, le ministre Johnson cherchait à faire valoir les avantages comparatifs du Québec, au nombre desquels il mentionnait l'accord de libre-échange canado-américain.[26] Il allait reprendre les mêmes arguments par la suite à Montréal, à l'occasion de la conférence annuelle des gens d'affaires et des diplomates japonais en poste au Canada.[27] Le passage en Corée du Sud devait être consacré à des rencontres avec les dirigeants de l'industrie automobile coréenne.

---

20. André PÉPIN, *La Presse*, 28 octobre 1987, cité par L'*Argus*, 28 octobre 1987, pp. A6 et A7.
21. Jean-Paul BURY, *Le Devoir*, 10 décembre 1987, p. 13.
22. Ministère des Relations internationales, Cabinet du ministre, *Communiqué de presse*, 2 décembre 1987.
23. Bernard RACINE, *Le Journal de Québec*, 26 novembre 1987, cité par L'*Argus*, 26 novembre 1987, p. A16.
24. Ministère des Relations internationales, *Communiqué de presse*, 29 octobre 1987 et 23 novembre 1987.
25. Ministre de l'Industrie et du Commerce, *Communiqué de presse*, 1er octobre.
26. *Ibid.*, *Communiqué de presse*, 9 octobre 1987.
27. *Ibid.*, *Communiqué de presse*, 26 novembre 1987.

À Hong Kong, il assistait à la signature d'une entente de coopération entre le Centre de commerce mondial de Montréal et le *Hong Kong Trade Development Council*. Ces deux organismes espèrent ainsi se faciliter mutuellement l'accès aux marchés chinois et nord-américain.[28]

H — Chronologie thématique*

Exportations québécoises en 1986

1er octobre :

Des chiffres rendus publics par le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique indiquent que les exportations québécoises se sont élevées à $19,9 milliards en 1986, en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. Le déficit commercial québécois a diminué de 5,3 % se chiffrant à $1,551 million. Les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 9,5 % (pour un total de $15,5 milliards), celles à destination de la CEE de 8,9 % ($2 milliards) alors que l'on note une diminution de 8,3 % des ventes au Japon, qui se sont chiffrées à $300 millions.

Le Québec et le Maroc

début octobre :

Le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, effectue une visite de trois jours au Maroc, où il dirige une délégation commerciale québécoise.

La Reine Élisabeth au Québec

fin octobre :

À l'occasion d'un séjour de deux semaines au Canada, la Reine Élisabeth II passe trois jours au Québec. Elle souligne la signature de l'accord constitutionnel du Lac Meech qui a renforcé, dit-elle, l'individualité du Québec par la reconnaissance de la société distincte.

Le Québec et la Flandre

27 novembre :

La ministre de la Famille et du Bien-Être de la Communauté flamande de Belgique, Mme Rika Steyaert, participe à un séminaire sur les applications des nouvelles technologies de la micro-électronique pour les personnes handicapées organisé dans le cadre de l'entente scientifique et technologique Flandre-Québec.

Fusion éventuelle du MCE et du MIC

7 novembre :

Le journal *Les Affaires* soutient que les activités du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique pourraient passer sous le contrôle du ministère de l'Industrie et du Commerce dans quelques mois. À la suite de l'annonce par le ministre Daniel Johnson du transfert au MIC du service de prospection des investissements étrangers du MCEDT, le journal affirmait avoir été informé du transfert probable au MIC également de la section du développement technologique, et de la fusion ultime des deux ministères.

---

28. *Le Soleil*, 5 octobre 1987, cité par L'*Argus*, 6 octobre 1987, p. A-19 ; *Le Devoir*, 16 octobre 1987, p. 7 ; Michel Van de WALLE, *Le Devoir*, 18 novembre 1987, p. 6.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

Missions d'observation à Haïti

fin novembre:

Le directeur général des élections du Québec, M. Pierre F. Côté, fait partie de la mission d'observation canadienne envoyée en Haïti à l'occasion des élections avortées du 29 novembre. Indépendamment de la délégation canadienne, des représentants d'organismes québécois de défense des libertés et de mouvements syndicaux et religieux se rendent également à Haïti pour observer le déroulement des événements.

Montréal, Centre bancaire international

17 décembre:

La Chambre des Communes adopte en dernière lecture le projet de loi faisant de Montréal et de Vancouver des centres bancaires internationaux.